

MAIRIE de VALLAURIS GOLFE-JUAN



Département
des
Alpes-Maritimes

Arrondissement de GRASSE.

ARRÊTE
DE MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE DE
MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 1 DU PLAN LOCAL
D'URBANISME DE VALLAURIS GOLFE - JUAN

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VALLAURIS GOLFE - JUAN,

VU, la loi n°2000-1208 du 13/12/2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU), modifiée par la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 Urbanisme et Habitat,

N° d'enregistrement

AT-1002-0019

Term / Urb / n° 45/2010

Certifié exécutoire
compte tenu de :

L'affichage en Mairie
Le 10 FEV. 2010

La notification faite
Le

Et de la réception en
Sous-préfecture
Le 10 FEV. 2010

Le Maire

VU, la loi n° 2009-179 du 17/02/2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés,

VU, le décret n° 2009-722 du 18/06/2009 pris pour l'application des articles 1^{er} et 2 de la loi susvisée,

VU, le décret n° 2009-1414 du 19 novembre 2009 relatif aux procédures administratives applicables à certains ouvrages de production d'électricité, complétant le décret n° 2009-722 susvisé,

*VU, le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 123-13, R*123-20-1, R* 123-20-2,*

VU, la délibération du conseil municipal du 20 décembre 2006 ayant approuvé le plan local d'urbanisme,

VU, la délibération du conseil municipal du 12 décembre 2007 ayant modifié le plan local d'urbanisme,

VU, l'arrêté de M. le Maire du 8 juillet 2009 ayant mis à jour le plan local d'urbanisme

VU, les pièces du dossier soumis à la mise à disposition du public,

- ARRETE -

ARTICLE 1: *il est procédé à la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme. Cette modification simplifiée vise à corriger des erreurs matérielles, réduire l'emprise de trois emplacements réservés et enfin supprimer quatre emplacements réservés. La durée de cette consultation s'étend sur TRENTE DEUX (32) jours consécutifs du lundi 1^{er} mars 2010 jusqu'au jeudi 1^{er} avril 2010 inclus.*

ARTICLE 2 : le dossier du projet de modification simplifiée et l'exposé de ses motifs seront mis à disposition du public comme suit :

- du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, à l'accueil du Service Urbanisme-Foncier-Aménagement, Hôtel de Ville de Vallauris Golfe-Juan, place Jacques Cavasse, 06220 VALLAURIS,
- sur le portail Internet de la Ville de Vallauris Golfe - Juan : www.vallauris-golfe-juan.com, rubrique Urbanisme.

ARTICLE 3 : un registre permettant au public de consigner ses observations sera ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, à l'accueil du Service Urbanisme-Foncier-Aménagement, Hôtel de Ville de Vallauris Golfe-Juan, place Jacques Cavasse, 06220 VALLAURIS.

ARTICLE 4 : à l'expiration du délai de la mise à disposition du public prévu à l'article 1, les registres seront clos et signés par M. le Maire.

ARTICLE 5 : un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié en caractères apparents 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public, dans un journal diffusé dans le département des Alpes-Maritimes.

Cet avis sera affiché en mairie de Vallauris Golfe-Juan, ainsi qu'à la mairie annexe de Golfe-Juan, 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et pendant toute la durée de celle-ci.

L'avis au public sera consultable sur le site internet de la Mairie de Vallauris Golfe - Juan.

Ces formalités de publicité seront justifiées par une attestation d'affichage de M. le Maire.

ARTICLE 6 : le projet de modification simplifiée sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera affiché en mairie pendant un mois.

ARTICLE 8 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté.

Vallauris, le 10 février 2010

Le Maire,
Conseiller Général des Alpes-Maritimes



ALAIN GUMIEL

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Arrêté de mise en oeuvre de la procédure de modification simplifiée n. 1 du Plan Local d'Urbanisme de Vallauris-Golfe-Juan.

Date de transmission de l'acte : 10/02/2010

Date de réception de l'accusé de réception : 10/02/2010

Numéro de l'acte : AT-1002-0019 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20100210-AT-1002-0019-AR

Date de décision : 10/02/2010

Acte transmis par : Marcienne DAHLEM

Nature de l'acte : Arrêtés réglementaires

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.1. Documents d'urbanisme